

REGLEMENT DU JEU « **Grand Jeu 100 000 Fans** »

Article 1

La société BECQUET organise en France Métropolitaine et dans les DOM/TOM sous la référence 18032019 un jeu intitulé « Grand Jeu 100 000 Fans » dont les prix seront attribués par un tirage au sort effectué automatiquement selon un algorithme informatique (formule mathématique aléatoire de désignation du gagnant). Le jeu débute le 5 mai 2021 et se termine le 01 juin 2021 à 23h59.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes résidant en France métropolitaine se connectant sur becquet.fr à l'exception des membres du personnel Becquet et de leur famille.

Une seule participation est autorisée sur toute la durée du jeu. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas prendre part au tirage sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du tirage au sort.

Article 3

Présentation des lots (1 seul gagnant) :

- Si on atteint les 94 000 fans Facebook : 1 coffret cadeau Becquet d'une valeur de 100€
- Si on atteint les 96 000 fans Facebook : 1 bon d'achat d'une valeur de 200€ à valoir sur becquet.fr
- Si on atteint les 98 000 fans Facebook : produits au choix d'une valeur de 500€ sur notre site becquet.fr (dans la limite des stocks disponibles)
- Si on atteint les 100 000 fans Facebook : 1 bon d'achat de 1 000€ à valoir sur becquet.fr

En aucun cas les gagnants ne pourront obtenir la contre valeur de leur lot en argent.

Les lots seront attribués par la mécanique du tirage au sort.

Ils ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

Becquet décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison

Becquet se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots.

Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Becquet. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entrainera l'invalidation de la participation du contrevenant.

Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.

Article 4

Pour participer, il suffit de compléter le formulaire de participation. Une fois arrivée sur la page avec la jauge sociale, l'internaute est inscrit au tirage au sort.

Article 5

Becquet ne pourrait être tenu pour responsable si, au cas où les circonstances les obligeaient, cette opération devait être modifiée ou reportée.

Article 6

Le règlement complet de l'opération est adressé, à titre gratuit, sur simple demande en écrivant à BECQUET SASU, ZI La Houssoye, 59425 ARMENTIERES Cedex (Le timbre de participation et de demande de règlement sera remboursé au tarif en vigueur).

Article 7

En participant, le joueur reconnaît avoir pris connaissance et accepte le règlement du jeu. BECQUET, Responsable de traitement, collecte vos données pour vous adresser votre gain et la newsletter si vous avez coché la case correspondante. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation à l'utilisation de vos données que vous pouvez exercer en écrivant à BECQUET –rue François Arago – CS 80411 – 59933 La Armentières Cedex et en joignant une copie d'un justificatif de votre identité.

Les données à caractère personnel collectées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Société BECQUET, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données. Elles font l'objet d'un traitement à des fins légitimes de validation de participation à nos opérations de jeu et de marketing direct, et sur la base de votre consentement, pour la réception de propositions commerciales et d'offres partenaires.

Vos données sont conservées pour la durée nécessaire à leur traitement et sont destinées à nos services et à nos sous-traitants aux fins de l'exécution et la conclusion du contrat.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à lire attentivement notre Politique de Protection des Données.

Becquet a désigné une DPO pour garantir la mise en œuvre des procédures de conformité en matière de protection des données personnelles. Vous pouvez lui adresser toute demande par mail à l'adresse suivante: DPO@becquet.fr

Article 8

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation.

Article 9

La Société Becquet sera autorisée à utiliser les Nom, Prénom, Ville et photo (le cas échéant) du gagnant dans toute manifestation publi-promotionnelle et afin d'avoir à justifier, auprès de personnes en faisant la demande, du nom du gagnant, dans un délai qui ne saurait excéder 5 ans.